



Règles sur le concours publicitaire
« Illuminez vos achats en achetant local »
(R.R.Q., c. L- 6, a. 19 et 20)

- 1. Conditions de participation au concours ;**
Deux (2) façons de participer au concours : En remplissant un coupon en ligne rattaché à notre page web www.boulmonk.ca ou avec un coupon de tirage papier qui sera remis gratuitement par la SDC que ces derniers pourront déposer à l'intérieur d'une boîte promotionnelle prévue à cet effet. Un participant ne pourra remporter qu'un prix, pendant toute la durée de l'événement. Les participants devront être âgés de 18 ans et plus.
- 2. Endroit où le public doit déposer ou faire parvenir le coupon du concours ;**
Une boîte promotionnelle sera déposée du 23 novembre au 1^{er} décembre 2023 à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk à Montréal ou bien remplir le formulaire en ligne rattaché au site web de la SDC Monk : www.boulmonk.ca.
- 3. Date et heure limites de participation au concours ;**
Le 1^{er} décembre 2023 à 9 h.
- 4. Description de la méthode d'attribution des prix ;**
Les coupons seront tirés au hasard par une personne externe à notre organisation en date du 1^{er} décembre 2023 à partir d'une boîte promotionnelle. La remise des prix se fera par communication téléphonique ou par courriel, afin que les gagnants puissent réclamer leur prix.
 - 4.1 Le nombre, la description détaillée des prix offerts et la valeur de chacun d'eux ;**
Nous ferons tirer un total de 2 000 \$ en certificats d'achat BOUL.MONK, selon le détail suivant : 20 prix de 100 \$ chacun pour un total de 2 000 \$.
- 5. Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix ;**
Les tirages auront lieu à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk, Montréal (Québec) H4E 3J1 selon le détail suivant :

Le vendredi 1^{er} décembre 2023 à 12 h seront tirés les 20 gagnants.
- 6. La mention du média utilisé pour aviser les gagnants des prix ;**
Un avis se fera par une publication sur notre page FB/sdcmonk inscrivant les noms des gagnants, de plus, nous aviserons par téléphone et/ou par courriel chaque gagnant.
- 7. L'endroit, la date et l'heure limites où les prix doivent être réclamés ou, selon le cas, le fait que les prix sont expédiés aux gagnants ;**
Nous communiquerons avec ce dernier, afin de l'informer du résultat dès le tirage effectué. La date et l'heure limites pour venir prendre possession de son prix à nos bureaux situés au 6658, boulevard Monk à Montréal (H4E 3J1) Téléphone : (514) 766-4131 est le : 31 décembre 2023.
- 8. La mention que, dans tous les cas, doivent être au moins exclues les personnes spécifiées à l'article 12 ;**
La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu soit la SDC Monk, ses employés, son représentant, ses membres familiaux et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- 9. Mention spéciale ;**
« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. »